



## *Compte rendu* **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 16 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 16 mars, à 19h00, le Conseil Municipal de Graimbouville, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Sylvain VASSE, Maire.

- **Appel nominal**

**Etaient présents :**

**M. Sylvain VASSE, Maire**

**M. Laurent LEMAIRE, M. Rémi PION, Mme ESTRIER Brigitte, Adjoints au Maire**

**Mme BUREL Ghislaine, Mme DELORY Dorothée, M. DUBOC Etienne, M. DUMESNIL Luc, Mme LETESTU Christine, M. RAGNEAU Daniel, M. RECHER Jonathan, Mme SAMPIC Caroline, M. TROUVAY Jean-Charles, Mme ZEGGAÏ Marie-Laure, conseillers municipaux**

**Était excusée :**

**Mme HAUCHECORNE Céline excusée a donné procuration à Mme ZEGGAÏ Marie-Laure**

**M. VASSE** informe les membres du conseil municipal que dorénavant, et pour assurer l'intégrité des débats, les séances seront enregistrées. L'enregistrement sera détruit après l'approbation du procès-verbal.

- **Désignation du secrétaire de séance :**

**Mme ESTRIER** est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

- **Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2020.**

Sans observation le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- **Communications et informations diverses.**

**PLU**

**M. VASSE** a été informé cet après-midi de l'avancée du PLU.

- **Finances**

**Compte de gestion 2020 de Mme la Trésorière principale - adoption.**

**M. VASSE :** La commission des finances s'est réunie le 10 mars afin de préparer la réunion de ce soir, sachant que les taux d'imposition ne sont pas encore connus pour la préparation du budget primitif.

Le compte de gestion de l'exercice 2020 est adopté à l'unanimité par(15 voix).

**Approbation du compte administratif 2020 – Adoption.**

**M. VASSE :** Présente le compte administratif.

**M. RAGNEAU doyen d'âge prend la présidence et soumet au vote, à main levée, le compte administratif 2020**

**POUR : 14                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

(M. VASSE ne prenant pas part au vote, revient dans la salle)

- **Affectation du résultat**

Le conseil adopte à l'unanimité (15 voix)

L'affectation du résultat 2020 pour :

90.000€ sur la section d'investissement et

103.021,50€ sur la section fonctionnement.

- **Subventions aux associations**

**M. VASSE :** Présente la liste des propositions de subventions aux associations.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2021</b>
Aide Familiale Rurale St Romain	110
Association La Fraternelle St Romain	150
Centre Rando Equestre Graimbouville	200
Club des Aînés de Graimbouville	600
Comité Gérontologique St Romain	150

Coopérative Scolaire de Graimbouville	500
Elan Sportif de la Pointe de Caux	600
G.A.C.C St Romain	100
Maison Pour Tous/Bibliothèque St Romain	200
Mission Locale Agglomération Havraise	100
Épicerie Solidaire	300
A.C.A.C.S.R	50
Association Pian' Plane	200
Tennis club de l'Estuaire	150
Pompiers Angerville l'Orcher	150
Divers	440
<b>TOTAL</b>	<b>4000</b>

Le conseil adopte à l'unanimité (15 voix) le versement de subventions aux associations citées dans le tableau.

- **R.O.D.P. ORANGE (Redevance d'Occupation du Domaine Public)**

**M. VASSE** : Informe que cette année, cette redevance s'élèvera à 591,54€. Le calcul se fait de la façon suivante :

40€ du kilomètre d'artères aériennes

30€ du kilomètre d'artères souterraines

20€ le mètre carré d'emprise au sol

- **Conférence thématique « proximité » du 28/01/2021**

(Laurent LEMAIRE et Ghislaine BUREL)

- 1) Dispositif ludisports
- 2) Ecole de musique intercommunale
- 3) Politique de la ville – contrat de ville
- 4) Etat d'avancement du plan vélo de la communauté urbaine

➤ **Délibérations.**

- **Cimetière Devis columbarium/plaques d'identification**

**Mme BUREL** présente le plan de financement.

Columbarium 7.666.67€ (SAILLY) + Signalisation 497, 55€ (SILKOLOR)

Total projet: 8.164, 22€

Le conseil adopte à l'unanimité les 2 devis et autorise la signature (15 voix)

- **Cimetière - Taxe communale**

**M. VASSE** : Je laisse la parole à Mme BUREL

**Mme BUREL** : Lors du conseil municipal du 15 décembre 2020, nous avons adopté la délibération concernant les tarifs des concessions et notamment les cases de columbarium comme ci-dessous :

<b>Durée de la case columbarium</b>	<b>Tarifs applicables au 01/01/2016</b>	<b>Tarifs applicables au 01/01/2021</b>	<b>Evolution en % Avec des ajustements liés aux arrondis</b>
15 ans	179 €	<b>183 €</b>	2%
Plaque obligatoire	146 €	<b>149 €</b>	2%
<b>Taxe de dépôt d'urne</b>	49 €	<b>50 €</b>	2%

Par courrier en date du 25 janvier 2021, le Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, nous a fait part de la suppression de la taxe communale sur les opérations funéraires. Nous ne sommes pas concernés par cette taxe car nous ne l'avons pas mise en place sur les opérations funéraires comme les convois, les inhumations et les crémations. Par contre, dans le tableau du tarif des cases de columbarium, nous appliquons une taxe de dépôt d'urne de 50€. Cette taxe n'est pas concernée par le courrier du Préfet, mais, afin que ce terme ne porte pas à confusion je vous propose de modifier :

« **Taxe de dépôt d'urne** » PAR « **Contribution pour dépôt d'urne** »

**Le conseil adopte à l'unanimité le changement de terme (15 voix)**

- **Travaux RD 234 –Demande de subvention**

Dossier présenté par Monsieur RAGNEAU.

**M. RAGNEAU** : Présente le projet de sécurisation du centre bourg

SARL DELAHAIS frères, pour un montant de 5.777,40€ HT

ASTEVA, pour un montant de 8.247€ HT

Cet écart est dû à l'élargissement du trottoir au niveau du numéro 10, intégré comme trottoir pour ASTEVA et comme « verrue » pour DELAHAIS.

Le conseil adopte le devis de 14.717,70€ HT à l'unanimité (15 voix)

- **Remboursement des masques Achats groupés de la CU.**

Dossier présenté par M. LEMAIRE qui a suivi le dossier.

**M LEMAIRE** : remboursement suite à achat groupé par la CU, de masques de protection pour les communes

La Région Normandie, autorité de gestion des fonds européens, a mis en place un dispositif d'aide au titre du FSE (Fonds social Européen), permettant de cofinancer jusqu'à 80% du coût d'achat TTC des masques de protection.

Le versement de ce financement requiert la signature d'une convention entre la Communauté urbaine et les 53 communes concernées afin de déterminer les modalités financières de partage du reste à charge après déduction de la subvention FSE attendue.

La commune de Graimbouville a reçu 1000 masques chirurgicaux lavables « adulte », 42 masques chirurgicaux lavables « enfant » et 1400 masques chirurgicaux jetables pour un coût total d'achat TTC de 4.199.88 €. Après déduction de la subvention FSE, le reste à charge pour la commune de Graimbouville est de 839.98 €.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de partenariat et de verser à la CU une participation financière de 839,98€ à l'unanimité (15 voix)

- **Fêtes et cérémonie**

**M. VASSE** laisse la parole à **M. LEMAIRE**.

**M. LEMAIRE** : il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Le conseil municipal adopte la liste des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonie » à l'unanimité (15 voix)

- **Travaux d'isolation**

**M. VASSE** laisse la parole à **M. LEMAIRE**

**M. LEMAIRE** : Présente le plan de relance énergétique qui demande un inscription de notre projet communal dans ce plan de relance.

**Le conseil municipal autorise M. Laurent LEMAIRE à écrire au préfet pour déclarer notre intention de travaux à l'unanimité (15 voix)**

- **Questions diverses**

**La séance est levée à 21h30.**